

S'WASCHPEL BLATT'L

Le bulletin municipal d'Oberbronn

Mai 2021

EDITION SPÉCIALE

Chers Concitoyens,

Comme je l'avais évoqué dans le bulletin municipal du mois de janvier dernier, la situation sanitaire exceptionnelle que nous vivons depuis plus d'un an, a entraîné un retard conséquent dans la mise en œuvre d'un certain nombre de projets.

Les budgets primitifs 2021 ont été élaborés dans l'espoir de pouvoir rattraper une partie de ce retard. Sont notamment prévus les projets suivants :

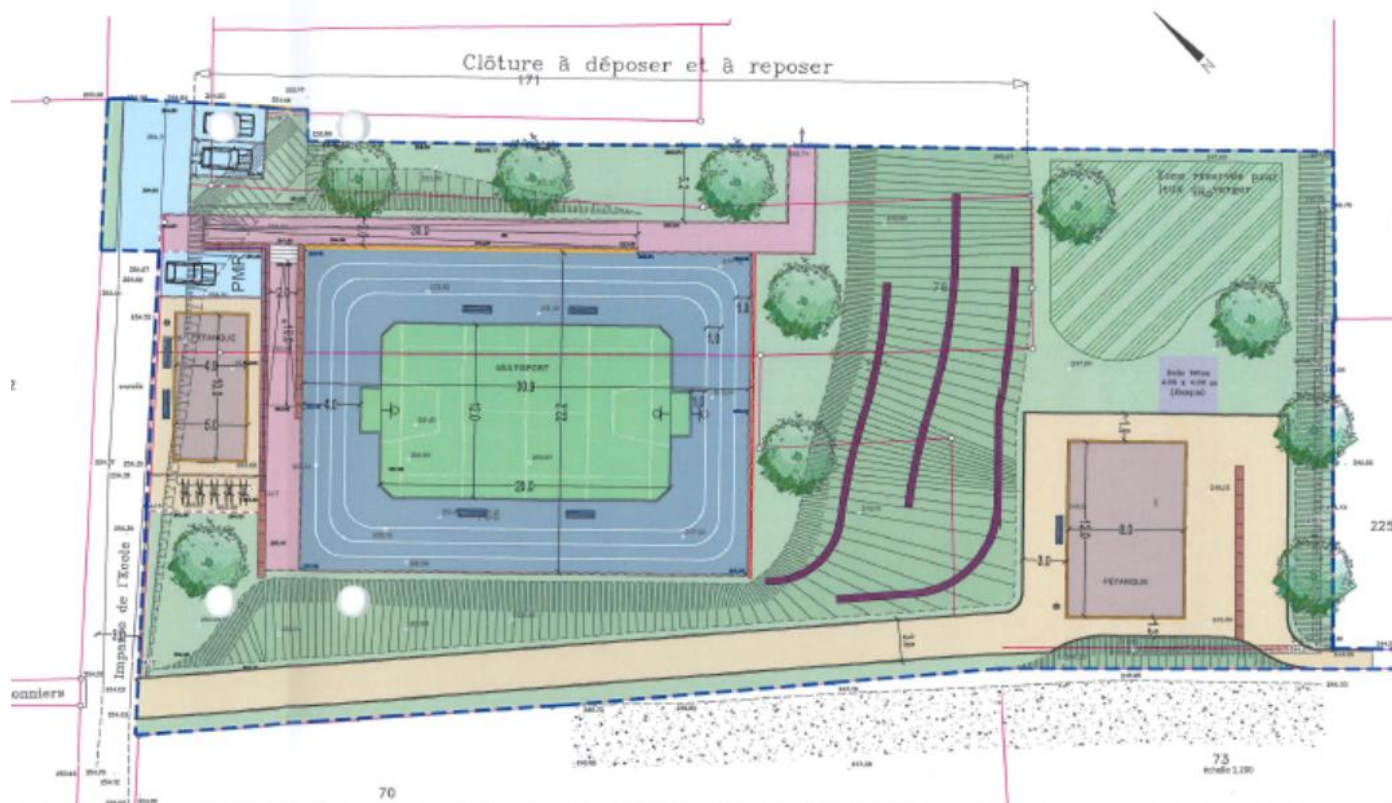
- **Aménagement de la rue de la Croix : 1 318 000 €**

*Un avant-projet a été établi par le bureau d'études. **Les propriétaires concernés sont invités à une réunion de présentation et d'échanges, le vendredi 21 mai prochain à 19 heures. Afin de pouvoir respecter les gestes barrières, cette réunion aura exceptionnellement lieu à l'Espace Cuirassiers à REICHSHOFFEN et sera limitée à un représentant par propriété.***

Par ailleurs, les propriétaires des terrains non bâtis ont été invités à contacter les services de la mairie afin de définir avec eux l'emplacement des branchements à mettre en attente.

- **Aménagement d'une zone de loisirs multisports près du groupe scolaire : 304 400 €**

L'appel d'offres a été publié avec une remise des offres fixée au 6 mai prochain. Afin de ne pas perturber le bon fonctionnement de l'école, le démarrage des travaux est prévu pour le début des vacances scolaires d'été.



EDITION SPÉCIALE

- **Travaux sur le réseau électrique : 151 000 €**
Renforcement en souterrain du réseau BT, rue de la Croix
Extension en souterrain du réseau HTA, rue de Niederbronn et rue de la Croix
Enfouissement du réseau BT au cimetière
- **Remplacement de l'éclairage public à Oberbronn-Sud : 35 000 €**
Échange des points lumineux par des sources LED
- **Acquisition d'un véhicule électrique : 28 000 €**
- **Aménagement d'un équipement brise-vitesse, rue de Zinswiller : 20 000 €**
- **Installation d'une borne de recharge électrique, place du Couvent : 18 000 €**

La relative bonne santé financière de notre commune permet de limiter le recours à l'emprunt à 700 000 €.

Rappel des excédents dégagés à l'issue de l'exercice 2020 :

- Budget principal : 547 095,54 €
 - Budget Eau : 223 641,05 €
 - Budget Assainissement : 153 084,69 €
- Soit un total de : 923 821,28 €

Les données synthétiques sur la situation financière de la commune jointes en annexe vous donneront un aperçu plus complet du contexte financier dans lequel ont été élaborés les budgets primitifs respectifs.

Taxe foncière sur les propriétés bâties

Conformément aux engagements du Président de la République, la taxe d'habitation sur les résidences principales a été définitivement supprimée par l'article 16 de la loi de finances pour 2020. Cette réforme est réalisée par étapes, sur une période allant de 2020 à 2023.

L'année 2021 est l'année de mise en œuvre du nouveau schéma de financement des collectivités territoriales. Pour compenser la perte du produit de la taxe d'habitation qui en résulte pour les communes, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties leur est transférée.

Ainsi, le taux voté par chaque commune est majoré du dernier taux (2020) voté par le Conseil départemental, garantissant ainsi que les contribuables soient assujettis au même taux global de taxe foncière qu'auparavant.

En pratique, pour Oberbronn, un contribuable auparavant assujetti au taux de 17,77 % au titre de la part communale et au taux de 13,17 % au titre de la part départementale sera, en 2021, assujetti à un taux de 30,94 % au seul bénéfice de la commune.

Par conséquent, la part départementale n'apparaîtra plus sur les avis d'imposition 2021 relatifs à la taxe foncière sur les propriétés bâties.

En cas de besoins, je reste bien entendu à votre entière disposition pour vous apporter toutes explications supplémentaires.

Le Maire,
P. BETTINGER

Données synthétiques sur la situation financière de la commune 2020 - 2021

Dispositions réglementaires

Conformément à l'article 107 de la loi NOTRe, dans les communes et leurs établissements publics, une présentation brève et synthétique à destination des citoyens et retraçant les informations financières essentielles devra être annexée au compte administratif (article L.2313-1 du CGCT). La forme de cette note de présentation brève et synthétique reste à l'appréciation des collectivités locales.

01) Contexte financier de l'exercice 2021

⇒ Zone Euro

- Une crise sanitaire inédite et une activité en dents de scie
- Un soutien massif des institutions européennes

⇒ En France

- L'économie à l'épreuve de l'épidémie de la Covid-19
- De lourdes conséquences sur le marché du travail
- D'importants soutiens économiques financés par emprunts
- Une inflation durablement faible
- Niveau record des demandes de crédits de trésorerie des entreprises
- Un impact durable de la crise sanitaire sur les finances publique

⇒ Au niveau de la commune

- Personnel : Une grande partie du personnel placée en situation d'Autorisation Spéciale d'Absence pendant quelques semaines
- Ecole : Modification de l'accueil scolaire pendant le confinement
 - Fermeture du groupe scolaire du 11 au 17 mai 2020
 - Accueil limité aux élèves de CP – CE1 – CE2 – CM1 et CM2 du 1er juin au 4 juillet 2020
 - Réorganisation des missions et charges de travail des ATSEM
- Masques : Achat et distributions de masques
- Fiscalité :

A compter de 2021, les communes ne percevront plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales, dont la suppression progressive s'achèvera en 2023 pour les contribuables.

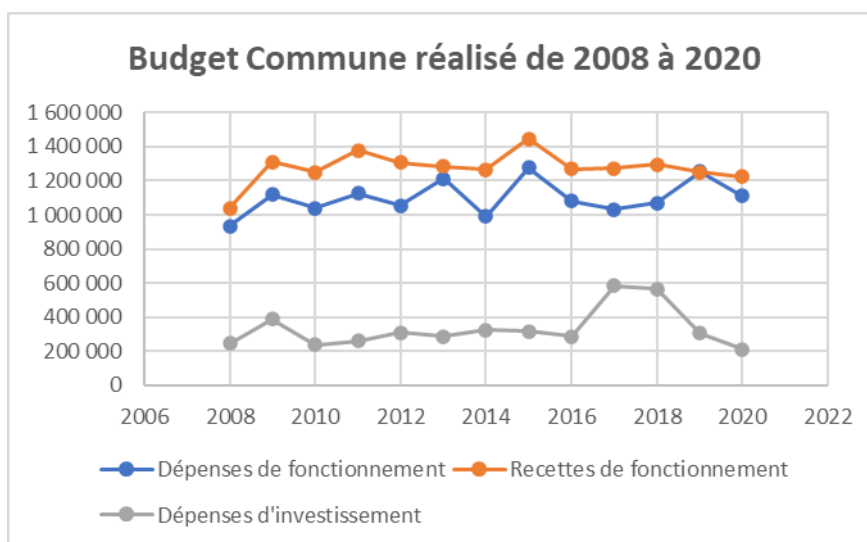
Cette perte de ressources est compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties.

La suppression de la taxe d'habitation entraîne une modification du vote des taux pour 2021. En effet, avec la disparition de la TH sur les résidences principales, le taux de foncier bâti devient le nouveau taux pivot. De ce fait, les communes ne votent pas de taux de taxe d'habitation en 2021 et 2022.

2) Priorités du budget

- ⇒ Maîtrise des dépenses de fonctionnement en trouvant un juste équilibre entre les différents paramètres budgétaires
- ⇒ Maintien des taux communaux des impôts locaux malgré les fortes contraintes sur le plan des dotations de l'Etat et de la compensation de la ressource TH auxquelles est soumise l'élaboration du budget 2021
- ⇒ Maintien d'une capacité d'autofinancement supérieure au taux plancher de 7-8 % constituant le seuil d'alerte
- ⇒ Maintien d'une capacité de désendettement inférieure à 12 années constituant le seuil d'alerte.

3) Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement



4) Montants du budget consolidé (et des budgets annexes)

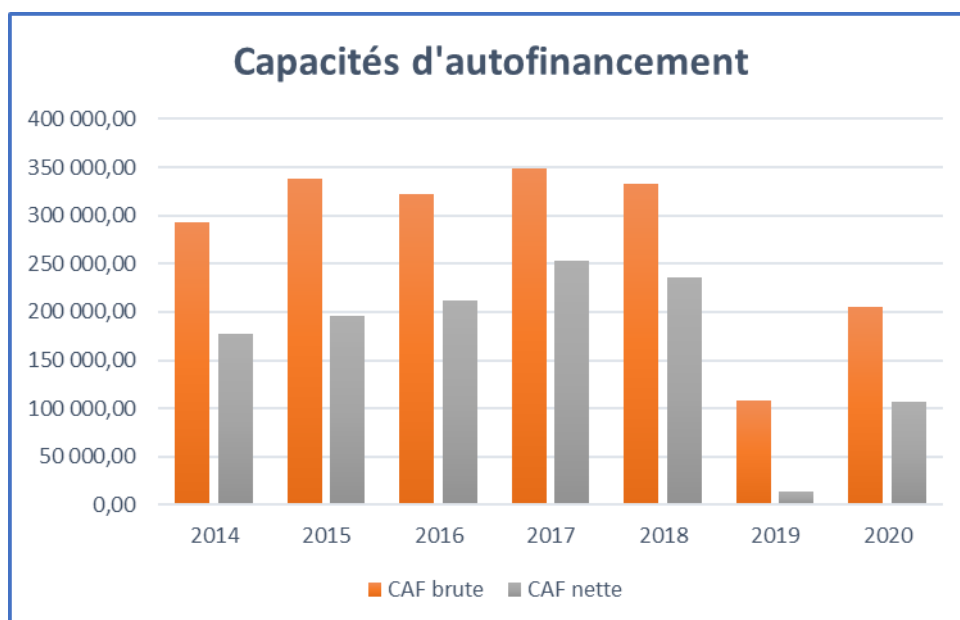
Comptes administratifs 2020				
	Budget principal	Service Eau	Service Assainissement	Totaux
Dépenses de fonctionnement	1 109 522,80 €	198 974,98 €	104 514,61 €	1 413 012,39 €
Recettes de fonctionnement	1 224 647,20 €	166 195,34 €	161 274,66 €	1 552 117,20 €
Dépenses d'investissement	211 273,43 €	109 076,36 €	14 878,35 €	335 228,14 €
Recettes d'investissement	199 534,67 €	125 860,64 €	80 203,31 €	405 597,95 €

Budgets primitifs 2021				
	Budget principal	Service Eau	Service Assainissement	Totaux
Dépenses de fonctionnement	1 718 700,00 €	229 200,00 €	234 900,00 €	2 182 800,00 €
Recettes de fonctionnement	1 718 700,00 €	229 200,00 €	234 900,00 €	2 182 800,00 €
Dépenses d'investissement	1 782 200,00 €	312 800,00 €	292 000,00 €	2 387 000,00 €
Recettes d'investissement	1 782 200,00 €	312 800,00 €	292 000,00 €	2 387 000,00 €

5) Crédits de fonctionnement pluriannuel

Projets	2017 Montants TTC	2018 Montants TTC	2019 Montants TTC	2020 Montants TTC	2021 Prévisions
Assistance technique – Exploitation des Installations de production d'eau potable	13 151,40 €	31 046,75 €	22 752,00 €	18 855,12 €	34 684,00 €
Assistance technique – Exploitation de la station d'épuration des déversoirs d'orage	31 931,00 €	39 035,00 €	41 378,65 €	40 817,27 €	41 978,40 €

6) Niveau de l'épargne brute (ou CAF) et niveau de l'épargne nette



7) Dotation Globale de Fonctionnement

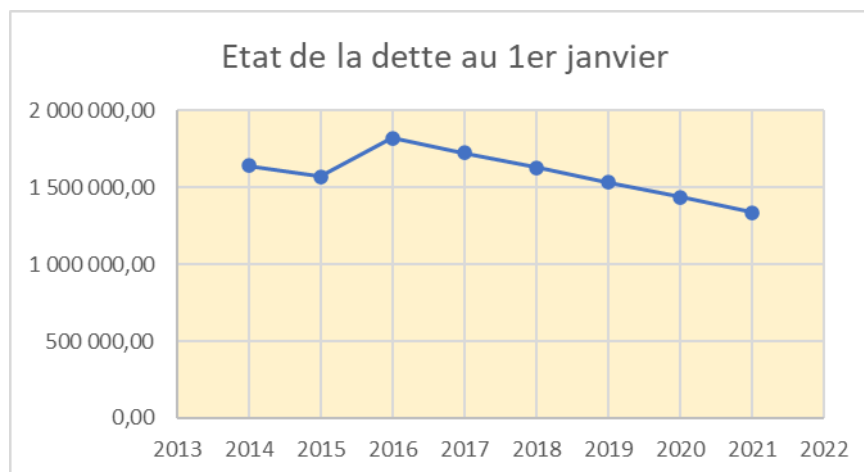
En 2014, le montant total de l'effort demandé aux communes au titre du redressement des finances publiques s'est élevé à 588 M€, en 2015 et 2016 à 1 450 M€ et en 2017 à 300 M€.

Au niveau des finances communales, cette contribution s'est traduite par une baisse significative de la Dotation Globale de Fonctionnement : - 65,33 % entre 2013 et 2020. Soit une perte sèche de 433 626 € sur les sept exercices concernés.

Montants perçus :	DGF 2013 : 131 913 €	DGF 2017 : 55 922 €
	DGF 2014 : 121 791 €	DGF 2018 : 51 855 €
	DGF 2015 : 96 152 €	DGF 2019 : 48 526 €
	DGF 2016 : 69 779 €	DGF 2020 : 45 740 €

8) Niveau d'endettement de la commune

- Évolution de la dette à partir depuis 2014 après reprise des emprunts du camping au budget principal :



Un emprunt arrive à échéance en 2021. Le montant de son échéance annuelle s'élève à 21 872,07 €.

- Capital restant dû au 01/01/2021 : 1 338 040,32 €
- Capital remboursé en 2021 : 95 013,20 €
- Recours prévisionnel à l'emprunt : 700 000,00 €
- Encours prévisionnel au 31/12/2021 : 1 943 027,12 €

Service de l'Eau et de l'Assainissement

Les budgets annexes n'ont plus d'encours depuis février 2016 pour le Service Eau et Juillet 2017 pour le Service Assainissement.

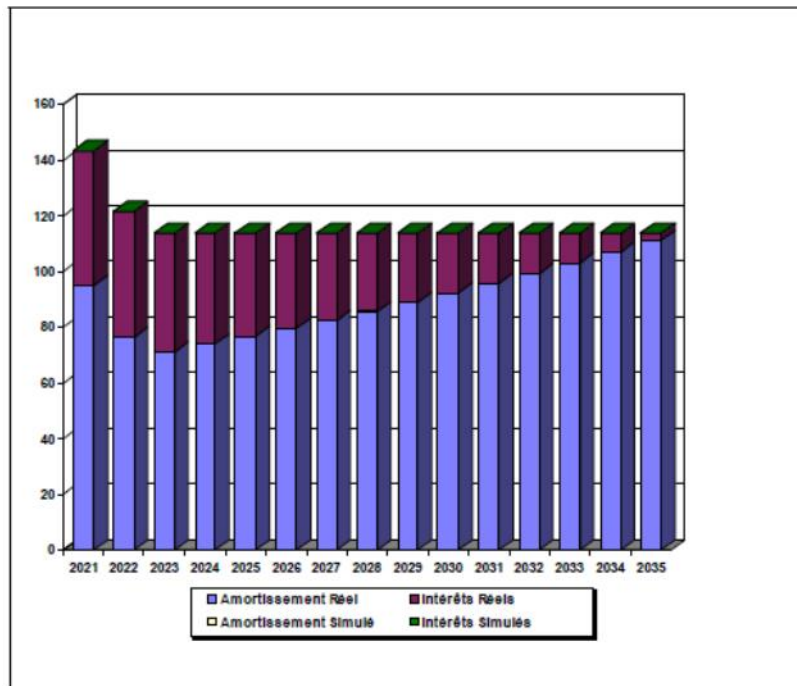
9) Capacité de désendettement

La capacité de désendettement est un ratio d'analyse financière des collectivités locales qui mesure le rapport entre l'épargne nette et la dette, la première finançant la seconde. Elle se calcule comme l'encours de la dette par rapport à l'épargne brute (ou capacité d'autofinancement).

Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales. Il permet de déterminer le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute. A encours identiques, plus une collectivité dégage de l'épargne, et plus elle pourrait rembourser rapidement sa dette.

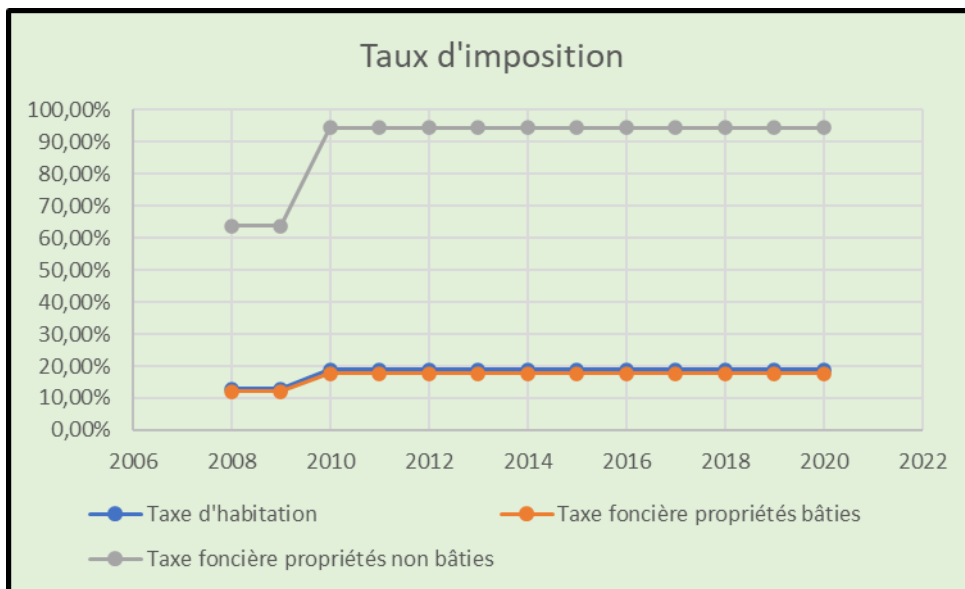
La capacité d'extinction de la dette est de 6,52 années. Le taux d'alerte est estimé à 12 années.

Courbe de remboursement des annuités

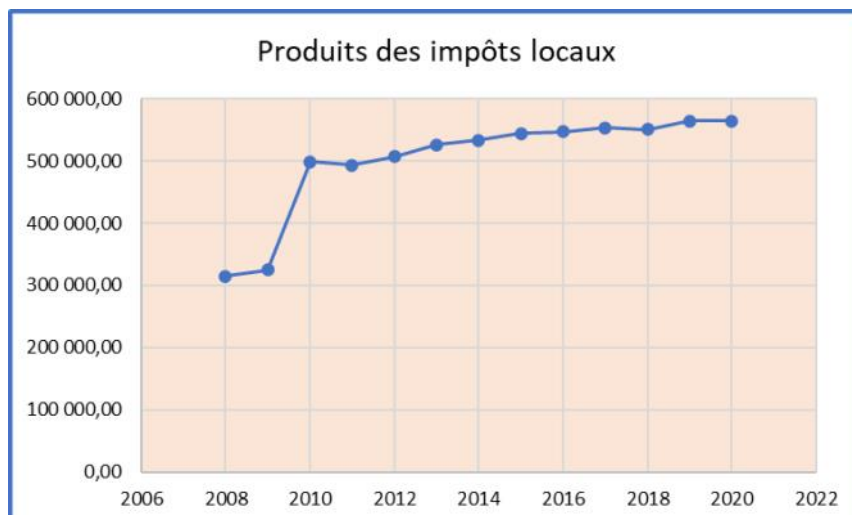


10) Fiscalité directe locale

Évolution des taux :



Produits des impôts locaux



11) Principaux ratios (chiffres publiés en 2020 pour la strate)

Ratios	Commune	Strate
	CA 2020	CA 2018
Dépenses réelles de fonctionnement / population	688,85 €	622,00 €
Produit des impôts directs (hors DPU pour la commune) / habitant	350,88 €	412,00 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	764,93 €	785,00 €
Dépenses brutes d'équipement / population	1 003,75 €	296,00 €
Endettement /habitant au 01/01/21 (Popul. DGF 2000 habitants)	838,37 €	625,00 €
Dotations Globales de Fonctionnement / population	46,37 €	152,00 €
Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	33,52 %	44,20 %
Marge d'autofinancement courant (DRF+Remb.dette / RRF)	97,91 %	88,40 %
Dépenses d'équipement / Recettes réelles de fonctionnement	131,22 %	37,70 %
Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	109,60 %	79,70 %
Potentiel fiscal par habitant (2020)	731,03 €	724,71 €
Effort fiscal (2020)	1,201139	1,034071
Capacité d'extinction de la dette	6,52 ans	Taux d'alerte : 12 ans
Épargne brute / Recettes réelles de fonctionnement	17,39 %	Taux d'alerte : 7-8 %

12) Effectifs de la commune et charges de personnel

⇒ Effectifs pourvus au 1^{er} janvier 2021

Grades ou emplois	Catégories	Agents titulaires	Agents non titulaires	Total
Filière administrative		3	1	4
Adjoint administratif	C	1	1	2
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	2		2
Filière technique		3	1	4
Adjoint technique	C		1	1
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	2		2
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	1		1
Filière sociale		2		2
Agent spécialisé principal 1 ^{ère} cl. des écoles maternelles	C	1		1
Agent spécialisé principal 2 ^{ème} cl. des écoles maternelles	C	1		1
TOTAUX :		8	2	10

⇒ Charges de personnel

Suite à l'intégration du personnel titulaire du camping dans l'effectif communal en 2014, la commune se trouvait en sureffectif. Raison pour laquelle les trois personnes parties au cours des dernières années n'ont pas été remplacées.

Evaluation des charges de personnel

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Montants	396 782 €	423 562 €	374 876 €	423 178 €	399 914 €	375 012 €	372 617 €

Prévisions 2021 : 368 500 €